

LA CERISAIE

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

Chemin de la Drivonne
69690 BESSENAY

Tél : 04 74 72 88 00
Fax : 04 74 72 88 01
lacerisaie@adsea-rhone.com



Association Départementale du Rhône pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
16, rue Nicolai - 69007 Lyon
☎ 04 37 65 21 21 – SIREN 775 647 498 – APE 853 H

La Cerisaie accueille des enfants et adolescents, garçons et filles, âgés de 6 à 20 ans, handicapés mentaux, présentant des troubles de la personnalité, de la communication et de la relation à l'autre :

- 41 en internat ou en internat aménagé ;
- 6 en semi internat.

L'établissement est ouvert en moyenne 270 jours par an.

Le prix de journée est pris en charge par l'assurance maladie.

Admission

Les enfants sont admis sur orientation de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH)

Les parents et l'enfant sont reçus par le Directeur, le Médecin Psychiatre et la Psychologue.

Lors de la rencontre d'admission, ils sont invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent et à visiter l'établissement.

Le médecin psychiatre veille à ce que l'établissement dispose des ressources techniques nécessaires pour répondre aux besoins des enfants.

Le Directeur prononce l'admission si la Cerisaie est à même d'apporter aux enfants l'accompagnement et la prise en charge qui leur sont nécessaires.

En cas de refus d'admission, les parents sont informés des raisons du refus.

Ils peuvent demander à rencontrer le directeur et faire appel à la MDPH pour chercher des solutions d'orientation.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PRISE EN CHARGE

La Cerisaie travaille au **développement global de chaque enfant.**

L'équipe est d'abord soucieuse d'apaiser la souffrance psychique et de proposer à chacun des apprentissages, des expériences, des mises en situation qui prennent en compte les possibilités de l'enfant, son potentiel et surtout *ses capacités d'appropriation.*

Les enfants doivent être acteurs de leurs apprentissages et le but de l'IME est de leur permettre de réaliser au mieux leurs potentialités dans le cadre d'un développement le plus harmonieux possible de leur personnalité.

Le programme de prise en charge de chaque enfant est donc conçu de manière *strictement personnalisée*, en tenant compte de sa situation, de ses demandes et bien sûr des analyses des professionnels. Il est discuté avec la famille.

Le souci de l'équipe est d'apporter à l'enfant ce qui est nécessaire à son développement aux différents moments de sa vie, dans le but de lui permettre de **favoriser son autonomie psychique et sociale.**

L'ORGANISATION

L'internat est organisé en **trois unités de vie** dans lesquelles les enfants sont accueillis selon leur âge.

Ces groupes accueillent également **les enfants externes** en dehors des temps d'atelier.

Le quotidien et la vie collective sont des sources d'expériences et d'apprentissages.

Des activités sont également organisées sur ces groupes.



En journée, plus de 30 ateliers et 3 classes – dont une classe "Education Nationale" – accueillent les enfants dans la journée en fonction du projet personnalisé de chacun. Les ateliers et prises en charge sont organisés autour de quatre pôles :

Pôle « Cognitif » :

Une classe d'enseignement général E.N. offre un suivi adapté et personnalisé des programmes officiels. Des classes "thématiques" ("*Jardin*", "*Ferme*", etc.) ou des ateliers cognitifs s'appuyant sur des supports plus concrets poursuivent les mêmes objectifs, Par ces approches différenciées, l'IME veille à mieux s'ajuster aux besoins très hétérogènes des jeunes.



Pôle « Expression » :



Au nombre des ateliers d'expression, tant sur le plan de l'expression verbale que corporelle, nous pouvons mettre les ateliers "*Relaxation*", "*Sensoriel*", "*Création*" (peinture et modelage), "*Sonore*" (versant musico thérapeutique), "*Théâtre*", "*Contes-marionnettes*", "*Autour du cheval*", etc.

Pôle « Sportif » :

Nous mettons à disposition une palette diversifiée d'activités telles que "*Escalade*", "*Athlétisme*", "*Piscine*", "*Basket*", "*Hockey*", "*Gymnastique*", "*Judo*", Certains de nos jeunes participent à des compétitions de sports adaptés. Des activités exceptionnelles sont ponctuellement proposées : boxe, aviron, etc.



Pôle « Concret » :



En amont, contribuant à l'apprentissage d'un travail, à d'éventuelles réorientations vers des IMPro – et éventuellement et plus tardivement – vers des ESAT, nous proposons des ateliers tels que "*Rotin*", "*Cuisine*", "*ESAT de Meys*" (Partenariat), "*Bricolage*", "*Bois*", "*Espaces verts*", que nous voyons à l'œuvre ci-contre.

Les prises en charge thérapeutiques et rééducatives

Les différentes thérapies et rééducations, en individuel ou en petit groupe, coordonnées aux autres activités et prises en charge, participent au projet global de soin psychique. Elles peuvent être individuelles ou collectives et avoir lieu en collaboration avec un éducateur ou un autre membre de l'équipe paramédicale. Les intervenants paramédicaux s'inscrivent dans un travail d'accompagnement en relation avec le résidant.

Orthophonie

Après un bilan individuel, le résidant pourra bénéficier selon ses besoins d'une prise en charge orthophonique. L'indication est posée par le médecin psychiatre. Les domaines d'intervention sont spécifiques à chacun et peuvent concerner :

- la communication globale (orale et mimo gestuelle)
- le langage oral (vocabulaire, structuration de la phrase, prononciation)
- le langage écrit (lecture et orthographe)
- la structuration de la pensée logique.

Psychomotricité

L'objectif est le bilan et les prises en charge des manifestations psychomotrices, conséquences du handicap mental et/ou relationnel : instabilité, troubles du schéma corporel, difficultés d'expression et de réalisations motrices.

Diverses médiations et techniques sont utilisées : expression corporelle, escalade, jeux d'opposition et parcours sensori-moteur, balnéothérapie, relaxation, etc.

Psychothérapie

Il s'agit d'aider les jeunes à travailler sur leurs représentations, leurs affects, dans le but d'un mieux-être avec eux-mêmes et avec les autres. Ce travail thérapeutique se fait à partir de médiations : le groupe "Médiation Terre" (animé par la psychologue et une éducatrice) et le groupe "Médiation Corps" (animé par la psychologue et la psychomotricienne). Chaque fin d'année, une évaluation est faite, en vue de préciser le projet de l'année suivante.

LE TRAVAIL AVEC LES PARENTS

La Cerisaie travaille naturellement en alliance avec les parents, détenteurs de l'autorité parentale. Ils sont associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant. Ils sont destinataires des bilans réalisés et sont invités à rencontrer les professionnels pour échanger sur son évolution et ses besoins.

L'ASSOCIATION DE L'ENFANT

L'enfant est associé à son projet. Il est reçu et entendu avant son élaboration. Ses demandes sont prises en compte. De plus, des groupes de parole sont organisés sur chaque unité de vie. Ils permettent aux enfants d'aborder tout ce qui fait leur vie à la Cerisaie.

LE PROJET PERSONNALISE

Il est réactualisé chaque année en moyenne. Après son adoption par l'équipe, les parents et l'enfant, il est formalisé. Les parents et l'enfant sont destinataires d'un exemplaire de ce projet.

LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Les parents sont invités à élire leurs représentants au Conseil de la Vie Sociale et à participer aux différentes réunions organisée par l'IME. Ils peuvent solliciter un rendez-vous avec les professionnels. Une rencontre annuelle est obligatoire.

L'ACCES AUX DOSSIERS

Les parents peuvent accéder au dossier de leur enfant en en faisant la demande au directeur.

LES HORAIRES

L'IME est ouvert du lundi à 9 H 00 au samedi à midi. Les externes sont accueillis de 9 H 00 à 16 H 30 du lundi au vendredi.

LES TRANSPORTS

Pour les internes, les transports sont actuellement organisés par l'établissement le lundi et le samedi et ils sont pris en charge par la CPAM jusqu'à l'âge de vingt ans. Des points de ramassage sont mis en place. Les parents doivent y accompagner leur enfant et venir l'y chercher.

Pour les externes, les transports sont organisés du lundi au vendredi, dans les mêmes conditions.

L'ÉQUIPE

53 professionnels, représentant 41 équivalents temps pleins (ETP) accompagnent les enfants et jeunes adultes accueillis. Tous les adultes sont impliqués dans le soin apporté aux enfants.

Ces personnels travaillent dans :

- **L'équipe de Direction** : 1 directeur et 1 chef de service
- **L'équipe Médicale** : 1 médecin pédopsychiatre (0.50 ETP) et un médecin généraliste (0.041 ETP)
- **L'équipe Educative** : 21.33 ETP (dont un éducateur sportif):
- **L'équipe Pédagogique** : 3.00 ETP
- **L'équipe Paramédicale** : 1 infirmière, 1 orthophoniste et 1 psychomotricienne, chacune à 0.65 ETP
- **Le service psychologique** : 1 psychologue (0.50 ETP)
- **L'équipe des services généraux et l'équipe administrative**
- **Le service social** : 1 assistante sociale à 0.60 ETP

Vous pouvez contacter :

Le Directeur : M. Claude PETITJEAN

La Chef de Service : M. Eric SEGURA

Le médecin pédopsychiatre : Dr Georges KERLEGUER

Le médecin généraliste : Dr Magali ER RAFIQI

La psychologue : Mlle Christelle SARKISSIAN

L'assistante sociale : Mme Angèle GORSIC

} En vous adressant
au secrétariat de l' IME

L'équipe de l'unité des plus jeunes (Toscane) : 04 74 72 88 05

L'équipe de l'unité des moyens (Madura) : 04 74 72 88 06

L'équipe de l'unité des jeunes adultes (Acadie) : 04 74 72 88 09

En outre, chaque enfant a deux éducateurs référents dont les noms sont communiqués aux parents.

LE SERVICE SOCIAL

Vous pouvez le contacter pour toute question ou démarche administrative :

- MDPH
- Dossier d'aide sociale
- Mesure de protection
- Aides à l'orientation
- Connaissance de vos droits
- Aides auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre.



LES ADRESSES UTILES

La MDPH

Il faut la contacter pour toutes les décisions qui concernent l'orientation de votre enfant.

Adresse : MDPH du Rhône – 23, rue de la Part Dieu – 69003 LYON

Tél : 04 26 72 88 00

Accueil.mdp@rhone.fr

Les représentants des parents au Conseil de la Vie Sociale

Ils sont vos représentants élus. Ils peuvent transmettre toutes vos questions et vous transmettre les réponses. Les parents sont invités à se présenter et à participer aux élections.

Noms et contact des représentants des parents :

- Président : M. Dejean
- Vice-présidente : Mme Jambon
(Contact en s'adressant au secrétariat de l'IME)

Les personnes qualifiées

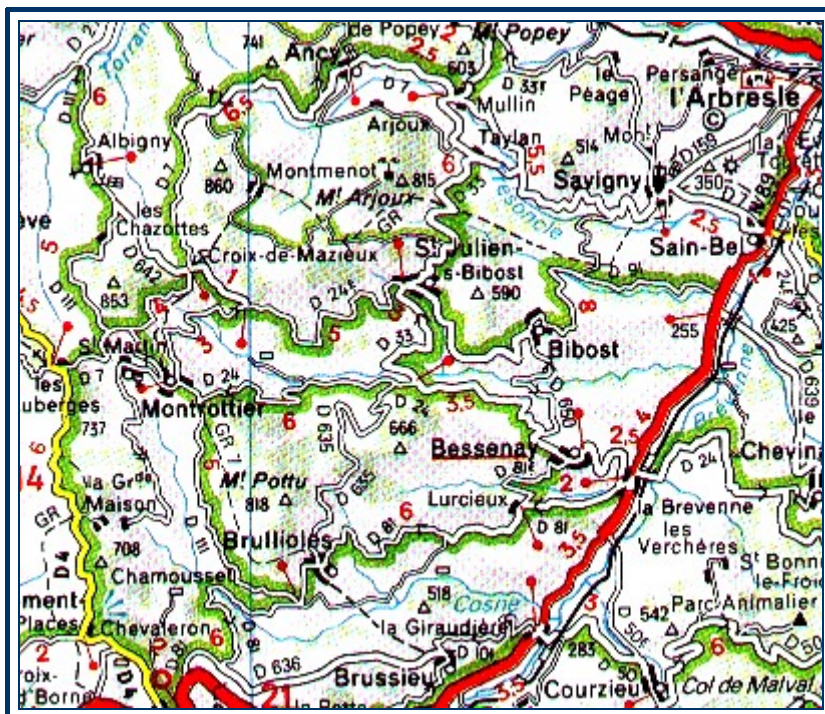
Ces personnes sont désignées par le Préfet et le Président du Conseil Général du Rhône pour vous aider à régler les difficultés que vous pourriez avoir avec La Cerisaie si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

Contact :

- Préfecture du Rhône – 29 à 31, Cours de la liberté
69483 Lyon CEDEX 03. Tél : 04 72 61 77 77
- Conseil Général du Rhône – 106, rue Pierre Corneille
69419 Lyon CEDEX 03. Tél : 04 72 61 60 60

POUR ACCEDER A LA CERISAIE

A 35 Km à l'Ouest de LYON
A 10 Km de L'ARBRESLE



• Accès par la route

- A partir de l'Arbresle, prendre la R.N. 89 en direction de Ste Foy l'Argentière / Clermont-Ferrand
- Aller jusqu'à "La Brévenne" et tourner à droite en direction de Bessenay
- Après la place, tourner à droite en direction de Montrottier. Faire 500 mètres et prendre ensuite la direction de Bibost. L'IME se situe 200 mètres sur la droite. L'ensemble du parcours est fléché.

• Accès par les transports en commun

- Cars de l'Arbresle à Bessenay (Rhône autocars – Lignes T66 et 208. Tél : 04 72 61 72 61)

Réalisé et imprimé par nos soins